



# Synthèse des contributions des Parcs à la consultation territoriale de la future Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB3)

## Document provisoire

Note du 5 novembre 2021 – Léa Juret, Thierry Mougey

La présente note est basée sur les résultats d'une enquête, menée en octobre 2021 auprès des 58 Parcs naturels régionaux, qui avait pour objectif de recenser les éventuellement contributions à l'élaboration de la SNB3 apportées par les PNR, soit individuellement, soit en interPNR régional par exemple, dans le cadre de la consultation des acteurs territoriaux menée par l'État entre février et mai 2021.

**30 réponses reçues** : Alpilles, Ardennes, Baie de Somme Picardie Maritime, Baronnies Provençales, Camargue, Causses du Quercy, Chartreuse, Doubs-Horloger, Grands Causses, Haut-Jura, Haute Vallée de Chevreuse, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Médoc, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Mont-Ventoux, Monts d'Ardèche, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord-Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Verdon, Volcans d'Auvergne.

**12 PNR indiquent avoir contribué à l'élaboration de la SNB3 dans le cadre de la consultation des acteurs territoriaux menée entre février et mai 2021. (12=Marc Lutz à vérifier) :**

- 3 ont contribué à l'échelle du PNR :
  - o Normandie-Maine, dans un double cadre : réunion dédiée avec la région (Normandie + Bassin de la Loire) et avec la Dreal Normandie ;
  - o Perche : dans le cadre d'une réunion du Comité régional biodiversité (CRB Normandie) ;
  - o Brière : dans le cadre d'un Comité régional de la biodiversité (en attente de sa contribution sur la place de l'élevage de marais dans la gestion des espaces naturels protégés).
- Les 9 PNR Sud-PACA, dans le cadre d'une réunion dédiée du CESER Sud-PACA.

18 PNR indiquent **ne pas y avoir contribué**. Le PNR Montagne de Reims précise qu'il avait été invité à une réunion dédiée du CRB Grand-Est mais qu'il n'a pas pu y assister.

Les PNR contribuent par ailleurs de manière importante aux Stratégies régionales biodiversité (SRB).

## 1. Propositions concernant l'ensemble du territoire national

**1.1. Maintenir et restaurer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques de la Trame verte et bleue (TVB).**

**1.2. Développer les obligations réelles environnementales (ORE).**

**1.3. Mettre en place des actions de connaissance et de sensibilisation pour faire le lien entre santé et bon état écologique des écosystèmes (vision « One Health »).**

**1.4. Mutualiser les documents et les instances de gestion des aires protégées « infra PNR »** (Natura 2000, réserves naturelles, arrêtés préfectoraux de protection de biotopes, Espaces Naturels Sensibles...).

**1.5. Proposer aux villes et villages de fleurir leur territoire avec des plantes locales** (rapprochement Villages fleuris/Marque Végétal Local).

**1.6. Développer des projets de type « Culture en pleine Nature »**, consistant à communiquer sur les enjeux liés à la biodiversité via des manifestations culturelles se déroulant en pleine nature.

**1.7. Amplifier le dispositif « Atlas de la Biodiversité Communale »**, en poursuivant, avec des moyens plus conséquents, les appels à projets proposés annuellement par l'OFB.

**1.8. Concernant les espèces et les habitats naturels menacés, créer et développer des programmes d'acquisition foncière et augmenter les financements des plans nationaux d'action (PNA) pour améliorer leur mise en œuvre.**

**1.9. Consolider et développer les Solutions fondées sur la Nature.**

## **2. Propositions concernant plus particulièrement le réseau des Parcs**

**2.1. Consolider et développer les Solutions fondées sur la Nature.**

**2.2. Mettre en place une veille sur les effets cumulatifs des projets d'aménagement :**

- Lister les types d'aménagements à garder en « mémoire » (boisement de prairies, destruction de vergers, etc.) et lister les services de l'État (DDT, Dreal, Draaf...) et les établissements publics (CRPF...) consultés / informés de ce type de projets ;
- Organiser un moyen de mutualiser l'information localisée géographiquement (base de données) ;
- Mettre en place cette veille (remplissage de la base) et transmettre les informations :
  - Aux organismes consultés pour avis (Parc, ARS, ...) afin d'éclairer leur position ;
  - Aux structures porteuses de programmes pouvant orienter / réglementer ces opérations (SAGE, SCoT, PNR...).

**2.3. Augmenter le nombre d'entreprises accompagnées par les PNR grâce à des moyens supplémentaires via le dispositif « Entreprises engagées pour la nature » de l'OFB.**

**2.4. Développer les Aires Terrestres Éducatives, notamment dans les PNR.**

**2.5. Renforcer les moyens d'action des PNR pour lutter contre les causes d'érosion de la biodiversité :**

- Soutenir et améliorer la reconnaissance de l'expertise des PNR en matière de biodiversité. Mieux prendre en compte leur capacité d'ingénierie, de sensibilisation et d'accompagnement des différents acteurs du territoire pour intégrer les enjeux de biodiversité ;
- Améliorer la reconnaissance des PNR auprès des instances (autorités environnementales, collectivités et intercommunalités...) en matière de droit du sol et d'autorisation de projet ;
- Impliquer les PNR dans les projets, plans et programmes (accompagnement, avis...) ;
- Veiller à la cohérence des politiques publiques afin de ne pas mettre en porte à faux les objectifs des chartes de PNR avec les schémas plus larges et globaux (SRADDET, S3REN...) ;
- Développer l'implication des PNR comme territoires d'expérimentation « zéro artificialisation » ;
- Simplifier les démarches administratives et financières pour faciliter les actions des PNR avec les acteurs du territoire.

**2.6. Dans les espaces naturels, développer les « ambassadeurs nature »**, qui sensibilisent, accompagnent et préviennent les impacts négatifs de la fréquentation (transfert possible d'expériences issues des PNR).

**2.7. Renforcer les moyens de contrôle et de police de la nature**, notamment dans les PNR, en coordination avec eux.

Interlocuteurs pour les PNR ayant contribué à l'élaboration de la SNB3 dans le cadre de la consultation des acteurs territoriaux menée entre février et mai 2021 :

- Alpilles, interPNR Sud-PACA : Jean-Michel Pirastru ;
- Brière : Grégory Jéchoux ;
- Normandie-Maine : Laurent Garnier ;
- Perche : Ludovic Assier (vice-président du Parc).